

Date de dépôt : 20 décembre 2021

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de
l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix**

Rapport de majorité de M. Jean-Marie Voumard (page 1)

Rapport de première minorité de M^{me} Katia Leonelli (page 20)

Rapport de deuxième minorité de M. Sylvain Thévoz (page 22)

Rapport de troisième minorité de M. Jean Batou (page 26)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie les 15 et 29 novembre ainsi que le 13 décembre 2021, sous la présidence de M. Jean Batou, pour étudier la pétition 2124.

M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique et M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste ont assisté à nos débats. Qu'ils soient ici remerciés pour la qualité de leur travail.

Audition de M^{me} Marie Vendrell et M. Daniel Sormanni, pétitionnaires

M^{me} Vendrell prend la parole et déclare que de nombreuses rues ont été féminisées sur décision politique, ce qui a perturbé de nombreuses personnes qui sont attachées au nom de leur rue. Elle ajoute que de nombreuses personnes hors du canton ne savent plus non plus l'adresse exacte de leur correspondant. Elle ajoute que la pétition ne se prononce pas sur les noms des

nouvelles rues mais sur les noms des rues existantes. Elle pense que cette décision brutale participe à creuser la division entre les hommes et les femmes.

M. Sormanni déclare que la L 1 10.06 porte sur les noms des rues et il mentionne que le règlement indique que les citoyens doivent être informés des changements de nom.

Il observe que c'est rarement le cas puisque les communes se contentent de publier les changements de nom sur leur site Internet. Il répète que le propos ne porte pas sur les noms des nouvelles rues. Il rappelle qu'il y a également des traditions à respecter comme la Place du Cirque dont le Conseil d'Etat voulait changer le nom. Il mentionne que substituer le nom d'un homme illustre par un nom de femme illustre implique que le premier a démerité. Il évoque alors la Cité Vieusseux où il n'y a aucune rue est qui a vu un nouvel immeuble s'élever du côté de Cité Franchises et il observe que le Conseil d'Etat a changé le nom de cet immeuble en Louisa Vuille, une ancienne députée du parti du travail. Il remarque qu'il a été nécessaire de refaire tous les baux, mais il répète qu'il n'y a pas de rue. Il estime que cette démarche n'est pas cohérente. Il observe que les habitants de ce quartier ont déposé une pétition, signée par 1000 personnes, qui a été jetée à la corbeille et il déclare que cela a créé de l'émoi dans le quartier. Il évoque encore la rue Jean de Violette dont le nom devait être remplacé par celui de Grisélidis Réal, ce qui n'a pas été le cas. Il pense que modifier un nom banal est possible mais pas le nom d'un personnage historique. Il remarque que ces noms de rue doivent rencontrer un certain consensus de la part des habitants et il pense qu'il est nécessaire d'en tenir compte.

Il évoque ensuite un article du 15 septembre 2021 de Louis de Saussure qui porte sur le sujet et qui indique qu'il y a également une forme de conformité à l'usage qui s'avère inaliénable.

M^{me} Vendrell ajoute que les habitants de ces rues reçoivent simplement une lettre indiquant que le nom de leur rue va changer et qu'ils doivent payer les modifications administratives inhérentes au nouveau nom. Elle observe que certaines personnes ont de la peine à joindre les deux bouts et sont donc obligées d'accepter ces changements.

Un député PLR demande s'il n'est pas question d'un effet de la *cancel culture* qui se décline sur plusieurs axes, et notamment sur la féminisation de la société. Il se demande par ailleurs s'il n'y a pas un paradoxe dans ce monde où chacun a une adresse mail et où il semble compliqué de perdre son adresse physique. Il se demande en outre ce qu'il en est du registre foncier et des impacts financiers et administratifs à cet égard.

M^{me} Vendrell répond que c'est l'une des inquiétudes des pétitionnaires.

M. Sormanni déclare qu'un propriétaire doit dès lors prendre rendez-vous avec son notaire. Il ajoute qu'une telle modification peut être compliquée pour les entreprises qui doivent signaler le changement à leur clientèle.

Il observe que certaines entreprises dans le même immeuble ont maintenant deux adresses différentes.

Il ajoute qu'à la Coulouvrenière une plaque rose indique Louisa Vuille, comme sur l'immeuble des Franchises, et il remarque que cette situation peut entraîner des confusions. Il rappelle en outre que les plaques peuvent être de couleur différente selon les communes.

Un député PLR demande ce qu'en pensent les interlocuteurs des pétitionnaires.

M. Sormanni répond que ces derniers veulent aller plus vite dans cette démarche. Il ajoute partager l'avis du commissaire (PLR) en déclarant que cette tendance s'inscrit dans la *Cancel culture*. Il mentionne, quoi qu'il en soit, que ce procédé devrait être plus démocratique et devrait pouvoir faire l'objet d'un recours.

Un commissaire S déclare que 589 rues portent des noms d'hommes alors que seules 41 rues portent des noms de femmes. Il demande si les hommes sont les seuls à avoir contribué à l'histoire de Genève. Il rappelle que l'association des 100 Elles a mis en avant la place historique des femmes.

M^{me} Vendrell répond que les pétitionnaires n'ont rien contre le fait de donner des noms de femmes à des rues mais bien de substituer des noms de personnes par d'autres. Elle ajoute que cette méthode n'est pas adéquate.

Ce même député déclare que la rue est publique et il évoque la motion 2536-B qui demande au Conseil d'Etat de féminiser les noms de rue. Il se demande pourquoi s'opposer à une décision démocratique.

M^{me} Vendrell répond que les habitants qui sont dans des rues dont le nom change doivent payer les émoluments administratifs sans que rien ne leur soit demandé.

Un député S déclare que cet aspect n'est pas indiqué dans la pétition.

M^{me} Vendrell répond que celle-ci est très large.

M. Sormanni déclare que supprimer des noms qui font sens dans l'histoire de Genève pour les remplacer par d'autres ne semble pas cohérent. Il répète, cela étant, qu'il est possible de changer les appellations de nombreuses rues dont les noms sont banals.

Un député S rappelle qu'il est encore nécessaire de respecter la nomenclature fédérale et l'avis des historiens.

Il évoque alors la statue de René-Louis Piachaud qui a collaboré au *Pilori*, une revue fasciste, et il demande s'il faut maintenir son nom dans l'espace public puisque son nom est entré dans l'usage.

M. Sormanni déclare que ce n'est pas en niant l'histoire que l'on changera quoi que ce soit. Il pense qu'il est nécessaire d'expliquer l'histoire aux citoyens en complétant sa plaque.

Une députée PDC observe que cette pétition a été déposée devant la Ville de Genève.

M^{me} Vendrell acquiesce en déclarant que c'est exactement la même pétition.

Cette même députée déclare être choquée que les personnes ne soient pas remboursées pour les frais engendrés par ces modifications de nom. Elle demande si la Commission cantonale de nomenclature suit des règles.

M. Sormanni déclare que c'est le géomètre cantonal qui en est le président. Il ajoute que cette commission compte sept membres représentant plusieurs services, l'ACG et un historien.

Un député UDC demande ce qu'il en est de la pétition de 1000 signatures qui est passée à la poubelle et demande si le contenu de cette pétition était similaire.

M. Sormanni déclare que cette pétition était adressée à la Ville de Genève qui l'a traité.

M. Sormanni répond qu'elle s'opposait au nom imposé sur le nouvel immeuble des Franchises.

Ce même député UDC remarque que ces plaques roses posent de gros problèmes pour les services de secours puisque ces noms ne sont pas répertoriés. Il observe que M^{me} Salerno qui était responsable de cette initiative n'avait jamais répondu au chef de service qui s'était ouvert à la magistrate de ce problème.

Une députée Ve déclare être très choquée par l'intitulé de cette pétition. Elle rappelle que l'égalité entre hommes et femmes est un droit fédéral (article 8 de la constitution fédérale). Elle mentionne que seules 30 des 700 rues du canton de Genève portent des noms de femmes. Elle s'interroge sur le fait d'avoir baptisé ces rues avec autant des noms d'hommes, et se demande si vivre dans un canton avec 700 noms de rue d'hommes et 30 de femmes n'est pas violent. Elle suggère s'il ne faudrait pas auditionner des notaires.

Elle propose la possibilité d'écrire le nouveau nom de la rue en mentionnant l'ancien nom de rue. Elle se demande s'il n'aurait pas été possible d'entamer une démarche sans dramatiser autant la situation.

M^{me} Vendrell répond avoir lancé cette pétition après avoir reçu le courrier de M^{me} Salerno qui annonçait la modification du nom de sa rue et les frais inhérents alors même qu'elle venait de perdre son emploi en raison du Covid.

Un député PDC demande comment envisager la consultation des habitants.

M. Sormanni déclare que la commune doit fournir un extrait de PV, un dossier comportant, notamment, les démarches faites auprès des administrés et une preuve de la large acceptation des citoyens. Il estime qu'il est possible de consulter les habitants par le biais d'un questionnaire. Il pense donc qu'il serait utile d'appliquer correctement les directives du Conseil d'Etat.

Un commissaire Ve évoque l'exemple des Grottes et observe que la pétition signale l'attachement des habitants au nom de leur rue. Or, il remarque que le propos des pétitionnaires diffère et il se demande si les habitants pourraient accepter un changement de nom s'ils étaient consultés.

M^{me} Vendrell répond que les personnes seraient déjà préparées.

M. Sormanni pense que le dialogue prend plus de temps mais il remarque que cela permettrait d'éviter des guerres générées.

Un député Ve demande si modifier le nom de la rue de la Sibérie dans le quartier des Grottes avec un nom féminin est également choquant s'il n'y a pas d'acceptation de la part des riverains.

M. Sormanni acquiesce. Il mentionne que les gens sont attachés aux noms qui représentent des moments forts de l'histoire de leur quartier.

Un député MCG demande si d'autres cantons pratiquent la même politique et observe que cette démarche est donc contestée. Il ajoute n'avoir jamais vu de démarche similaire dans d'autres cantons.

M^{me} Vendrell répond que la tentative menée à Lausanne a été très mal perçue.

Le président remarque que la M-2536 a été évoquée et il demande si les pétitionnaires savent combien de députés l'ont refusée. Il ajoute que seuls cinq députés l'ont refusée, le MCG ayant laissé la liberté de vote à ses membres. Il remarque que cela faisait longtemps qu'il n'y avait pas eu de vote à une écrasante majorité au sein du parlement.

Il rappelle ensuite que des noms de rues ont déjà été changés à Genève par le passé, comme la rue Léon-Nicole dont le nom précédent était Rue-de-Bâle, un nom qui est rappelé sur la plaque de rue.

Il observe que le nom des rues est de facto une instrumentalisation politique genrée puisque les femmes ont été absentes de la dénomination des rues jusqu'à présent.

Un député MCG déclare qu'il y a également eu 24 abstentions lors de ce vote. Il rappelle la déclaration de l'un des siens lors de ce vote qui observait que son groupe n'était pas d'accord avec la manière dont était envisagée la modification des noms de rue.

Un député PLR considère que cette pétition n'accomplit pas les souhaits des pétitionnaires qui veulent que la manière de faire soit plus démocratique et plus participative.

M. Sormanni répète que les pétitionnaires ne sont pas opposés à baptiser des rues avec des noms de femmes, mais sont opposés avec la manière de faire. Il répète que des modifications devraient être réalisées au niveau du règlement.

Un second député PLR observe que tout recours au langage est politique. Il ajoute que des noms de rues ont été ponctuellement changés pour des raisons historiques, mais il mentionne que la démarche qui a été entamée n'est pas ponctuelle puisqu'il s'agit d'une déferlante. Il ajoute que le combat néo-féministe, néo LGBT, etc. est arrivé à saturation.

Audition de M. Laurent Niggeler, président de la Commission de la nomenclature (DT)

M. Niggeler prend la parole et déclare que la Commission cantonale de nomenclature donne des préavis au Conseil d'Etat en fonction de la disposition L1-10-010. Il ajoute que la Commission reçoit des propositions des communes et les instruit. Il observe que la Commission est en train de traiter 14 noms suggérés par la Ville de Genève. Il évoque ensuite la motion et déclare que M. Hodgers a demandé à chaque commune de penser à honorer des personnalités féminines lorsqu'il s'agit de baptiser de nouvelles rues et il précise qu'il n'y a pas de demande de modifications de noms de rue existants.

Un député UDC demande si la Commission se penche également sur les modifications de noms et si seul le nom est pris en compte.

M. Niggeler acquiesce. Il explique que la Commission se détermine sur l'acceptabilité d'une telle modification en se positionnant sur la portée historique du nom existant.

Il ajoute qu'un débat a également lieu sur la proposition du nouveau nom et si la personne devant être honorée a vraiment un lien avec Genève.

Il précise qu'un nom sur trois n'est pas accepté pour des raisons de cette nature ou si une rue porte déjà un nom similaire.

Ce même député demande si la Commission se détermine sur l'opportunité de débaptiser une rue.

M. Niggeler répète que la Commission se base sur ces critères historiques et techniques.

Une députée PDC demande comment sont traitées les rues qui sont démasculinisées pour être féminisées en observant que ces hommes n'ont pas forcément démérité.

M. Niggeler mentionne que ce sont également souvent les femmes, les sœurs ou les mères qui ont joué un rôle au côté de ces hommes et il observe que le nom d'une femme est parfois ajouté à celui de l'homme. Il ajoute que ce sont des débats d'historien.

Cette même députée signale ensuite qu'il n'y aurait aucune prise en charge financière des coûts induits par ces modifications pour les personnes physiques et morales concernées et elle se demande si les autorités ne devraient pas prendre en charge ces frais.

M. Niggeler répond qu'il est possible de rajouter cet aspect dans le règlement en effet. Il ajoute que cela paraîtrait logique. Il rappelle, cela étant, que l'administration fonctionne de plus en plus sur le plan numérique et il remarque que ces modifications ne génèrent pas de conséquences importantes, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il est effectivement question de modifications physiques. Il ne sait pas, cela étant, où il faudrait s'arrêter.

Un député S demande si ce phénomène de modification de noms est courant et ancien.

M. Niggeler répond que modifier des noms de rue était relativement rare par le passé. Il ajoute qu'il y a de nos jours une volonté politique de mettre en lumière l'histoire des femmes. Il ajoute que pour ce faire, deux solutions existent, soit baptiser les nouvelles voies avec des noms de femme, soit débaptiser des rues pour leur donner de nouveaux noms de femme.

Il explique ensuite que la Commission est en train de traiter la seconde volée de propositions de la Ville de Genève et il imagine qu'il y aura une troisième volée l'année prochaine. Il n'a pas pu constater de phénomène similaire dans les autres communes.

Un député S se demande si cette pétition ne génère pas une inégalité en discriminant les communes puisqu'elle propose une mesure impliquant uniquement la Ville de Genève.

M. Niggeler répond qu'il n'est pas possible d'appliquer une différence de traitement entre les communes.

Ce même député demande s'il est possible d'indiquer sur les plaques l'ancien nom de rue.

M. Niggeler répond que c'est une systématique que les communes adoptent le plus souvent.

Une députée PLR demande si la Commission préavise et peut dès lors refuser une proposition.

M. Niggeler répond que la Commission peut déconseiller une proposition en renvoyant le dossier à la commune pour lui demander une alternative ou lui suggérer d'instruire plus avant la proposition.

Cette députée demande si la Commission a refusé des propositions de la Ville de Genève.

M. Niggeler acquiesce.

Cette commissaire PLR demande si la Commission est force de proposition auprès du Conseil d'Etat.

M. Niggeler acquiesce en mentionnant qu'il donne toujours la position de la Commission et celle de la commune.

Cette députée demande si le Conseil d'Etat suit généralement la position de la Commission.

M. Niggeler acquiesce.

Un député PLR demande quelles sont les conséquences sur le registre foncier.

M. Niggeler répond que les identifiants fédéraux des parcelles sont attachés aux objets et non aux adresses. Il ajoute qu'il n'y a donc pas de conséquence importante mais il pense qu'il serait préférable de poser la question au conservateur du registre foncier.

Un député PLR demande quelle est la composition de la Commission.

M. Niggeler répond qu'il y a un représentant de l'ACG, de son service, le directeur des Archives cantonales, un représentant de la Ville de Genève et un historien indépendant.

Une députée PDC demande quelles sont les conséquences de ces modifications à l'égard de la poste, des moteurs de recherche ou des références GPS.

M. Niggeler répond que les adresses cantonales sont diffusées aux services publics. Il ajoute que ces informations remontent à l'office fédéral de

la statistique et à l'office fédéral de la topographie qui est utilisé par les plateformes du type Google. Il précise que la mise à jour nécessite un mois.

Un député PLR demande si ces modifications posent des problèmes aux pompiers et aux ambulances.

M. Niggeler répond que la Commission est en contact avec le SIS et la police, et il mentionne que la base de données de son service est partagée avec la police et le SIS. Il précise que les adresses indiquées sont contrôlées par les architectes pour être certain que les voies sont accessibles pour les pompiers qui font parfois des démonstrations aux sceptiques qui ne veulent pas changer d'adresse.

Le président demande si la poste continue à livrer le courrier à une adresse qui aurait changé.

M. Niggeler répond que la poste continue à livrer le courrier durant une année en rappelant au destinataire de faire le nécessaire auprès de l'expéditeur.

Le président remarque que l'inscription sous la plaque a donc purement une utilité historique.

M. Niggeler acquiesce.

Le président demande si cette pratique ne devrait pas être élargie aux autres communes.

M. Niggeler acquiesce mais il mentionne qu'il est très rare que les communes modifient des noms de rue.

Un député PDC demande quelle est l'appréciation de M. Niggeler à propos de cette pétition.

M. Niggeler répond que la Commission n'a aucune appréciation puisqu'il s'agit d'un dossier politique.

Ce même député demande si la Commission considère parfois des propositions incongrues.

M. Niggeler acquiesce et déclare que la Commission a refusé environ 3 à 4 propositions sur les 15 suggestions de la Ville de Genève.

Un député UDC demande si la Commission a été consultée à propos des doubles noms inscrits sur les plaques bleues et roses.

M. Niggeler répond par la négative. Il déclare que la Ville de Genève a toutefois demandé au Conseil d'Etat s'il lui était possible de poser une plaque rose et il déclare que le Conseil d'Etat a répondu que cela était possible mais qu'il ne fallait pas que cela génère de confusion.

Ce même député déclare que les plaques roses génèrent des problèmes et des erreurs pour le SIS puisque certaines personnes confondent les plaques. Il observe que le SIS a interrogé la magistrate de la Ville de Genève à cet égard qui n'a pas répondu.

M. Niggeler répond avoir auditionné le SIS en juin et avoir posé la question et il mentionne que ce dernier a maintenant les doubles entrées et ne se trompe plus.

Un député PDC demande s'il y a eu une proposition de nom « Sandrine Salerno ».

M. Niggeler répond que la personne doit être morte depuis dix ans et avoir marqué l'histoire de Genève de manière pérenne. Il ajoute que tel n'est donc pas le cas pour le moment.

Un commissaire S remarque que les propositions de la Ville de Genève étaient justifiées et basées sur des études menées par l'association des 100 Elles. Il se demande aussi si des lieux sont plus adaptés que d'autres.

M. Niggeler répond qu'un tiers des propositions des 100 Elles ne peuvent pas être utilisées pour des raisons techniques. Il ajoute que certains noms ont en outre été déjà utilisés.

Ce même commissaire demande si M. Niggeler comprend les réactions par rapport à Théodelinde, la reine Burgonde du V^e siècle, par exemple, un nom qui est relativement classique.

M. Niggeler répond que cette proposition ne lui pose pas de problème.

Auditions de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projets du département des finances, de l'environnement et du logement

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement – Ville de Genève

M. Gomez prend la parole et remercie la Commission pour cette audition. Il mentionne ne pouvoir être que d'accord avec la pétition en déclarant que le souhait de la Ville est de se fonder sur des bases objectives et documentées.

Cela étant, il rappelle que la Ville a plus de 400 noms masculins de rue et uniquement quelques noms de rues féminins. Il ajoute qu'il y a clairement une inégalité de faits et il remarque que la Ville de Genève entend répondre à la volonté populaire, exprimée notamment lors de la grève des femmes, en augmentant le nombre de noms féminins pour les espaces publics. Il observe que les noms retenus viennent en l'occurrence de plusieurs horizons politiques ou de plusieurs strates sociales et il déclare que l'idée est d'avoir surtout une représentation de la moitié de la population dans l'appellation des

espaces publics. Il précise que ce ne sont que quelques pas pour le moment et il déclare que l'on est loin d'une égalité. Cela étant, il mentionne que le Conseil municipal a récemment exprimé une nouvelle fois sa volonté en la matière. Il rappelle que les noms proposés cette année par la Ville de Genève ont pris en compte les remarques de la Commission cantonale de nomenclature et il espère que les préavis de cette dernière seront positifs.

M^{me} Roman prend la parole et déclare qu'à l'origine c'est le projet *100 Elles** suivi d'une motion parlementaire demandant que soient renommées 100 places et rues en Ville de Genève qui ont initié ce projet. Elle indique qu'un groupe de travail composé de représentants de la Commission cantonale de nomenclature et des services de la Ville de Genève, ainsi que d'une représentante du projet *100 Elles** et d'une historienne de l'AEHR (Association pour l'Etude de l'Histoire Régionale) étudie les différentes propositions. Elle précise que la réflexion porte en premier lieu sur les noms sélectionnés par le projet *100 Elles**, et elle remarque que les rues retenues sont celles dont le nom fait doublon, ou celles qui doivent être renommées, ou celles dont le nom n'a pas de signification particulière ou encore celles en lien géographique avec les personnes retenues. Elle précise que certains noms d'hommes sont également proposés. Elle ajoute que lorsque le dossier est soumis à la Commission cantonale de nomenclature, un processus de consultation est lancé auprès des habitants et des entreprises dont les avis sont également transmis à la Commission cantonale de nomenclature. Elle répète que cette dernière donne ensuite son préavis et le transmet au Conseil d'Etat pour validation.

Un député PDC demande pourquoi avoir décidé de supprimer des noms d'hommes qui n'ont pas démerité. Elle se demande par ailleurs ce qu'il en est des coûts.

Elle observe que ces changements de nom entraînent des frais significatifs pour les entreprises et elle se demande pourquoi la Ville n'a pas pris à sa charge ces coûts.

M. Gomez répond qu'un mixte est fait à l'égard des choix de noms. Il évoque la rue du Simplon en mentionnant que ce nom va être modifié puisque ce nom fait doublon avec l'avenue du Simplon, tout comme la rue du Cheval-Blanc avec le quai du Cheval-Blanc. Il rappelle que ces doublons sont source de confusion et peuvent générer des risques à l'égard des services de secours.

M^{me} Roman déclare ensuite que certaines personnes observent qu'il est regrettable de supprimer des noms de lieux-dits pour les remplacer par des noms de femme, ou d'homme, et elle mentionne que les avis sont très

variables. Elle explique alors que des mesures d'accompagnement ont été mises en place en rappelant que des changements sont automatisés, notamment au sein du canton, et elle précise que les émoluments inhérents à ces modifications de nom ont été annulés. Elle ajoute que les anciens noms de rue ne seront pas complètement supprimés puisqu'ils figureront sur les plaques de rue, sous les nouveaux noms, permettant ainsi aux entreprises de continuer à utiliser leur papier à entête et les cartes de visite tout en s'adaptant progressivement. Elle rappelle que la Poste continue de distribuer le courrier en se référant à ces anciens noms.

Une députée PDC se demande s'il ne faudrait pas proposer aux entreprises un encadrement en parallèle à ce processus.

M^{me} Roman répond qu'une consultation est faite auprès des habitants et des entreprises, selon la demande de la Commission cantonale de nomenclature et elle répète que les différentes opinions sont ensuite transmises à la Commission cantonale de nomenclature.

Une députée PDC se demande dès lors ce qu'il en est de ces retours, notamment des retours négatifs.

M^{me} Roman répond que le canton doit valider les propositions. Elle ajoute que certaines modifications de nom de rue n'entraînent aucune réaction alors que pour d'autres propositions, les réactions peuvent être tant positives que négatives. Elle précise que les retours positifs et négatifs sont en règle générale relativement équilibrés.

Une députée PDC demande si la Ville prend en compte ces réactions.

M^{me} Roman répond que ces réactions sont transmises à la Commission cantonale de nomenclature qui statue sur les propositions en fonction des critères. Cela étant, elle mentionne qu'il est compliqué de déterminer ce qu'est une acceptation large.

M. Gomez mentionne que la proposition Grisélidis Real a été maintenue malgré la réaction négative d'un hôtel dont la clientèle est fréquemment constituée de personnes provenant du Proche-Orient.

Un commissaire UDC demande ce qu'il en est des coûts occasionnés et si un dédommagement est prévu par la Ville de Genève.

M^{me} Roman répond par la négative en répétant que seules les mesures d'accompagnement évoquées ont été mises en place.

M. Gomez déclare que le papier à entête et les cartes de visite doivent être modifiés régulièrement, quoi qu'il en soit. Il répète que la plupart des démarches administratives sont gratuites. Il mentionne que ces coûts sont à sa connaissance très limités.

Un député UDC demande combien de noms de rue ont été modifiés.

M. Gomez répond qu'il y a eu 10 noms changés l'année passée et 14 proposés cette année. Il ajoute qu'il n'y a que 40 noms de femmes affectés à des espaces publics pour le moment en Ville de Genève.

Ce même député rappelle qu'une motion n'a pas force obligatoire mais il observe que la Ville de Genève considère cette motion comme impérative alors que le processus nuit à de nombreuses personnes. Il se demande dès lors si la Ville de Genève n'a pas l'impression d'avoir assuré sa part à l'échelle du canton.

M. Gomez répond que le Conseil administratif examine et répond généralement dans le sens des motions qui sont approuvées par le Conseil municipal ou le Grand Conseil. Il déclare en outre que le Conseil administratif a fait le choix politique d'aller dans le sens de cette motion. Cela étant, il rappelle que l'idée n'est pas d'ennuyer les gens et il ne croit pas que le nom Carl Vogt soit amené à changer rapidement. Il signale ensuite que le nom de la place Lise Girardin commence à avoir une certaine portée. Mais il déclare que lorsque des avis négatifs sont exprimés, la Ville de Genève en tient compte et en examine la nature.

Un député UDC remarque que la Ville de Genève a travaillé sur 25 rues, ce qui est respectable, mais il estime que la Ville a d'autres priorités.

Il se demande dès lors si la Ville de Genève est coordonnée avec l'ACG à l'égard de ce projet.

M. Gomez répond que c'est une bonne remarque et il mentionne que ce sujet sera effectivement évoqué lors de la prochaine séance de comité de l'ACG.

Il rappelle que l'administration de la Ville traite également de nombreux autres sujets et des priorités. Il observe toutefois que ce sujet est fondamentalement politique et génère des débats et il estime que cette dynamique doit se poursuivre.

Un député MCG demande si les femmes dont les noms ont été retenus doivent avoir habité à Genève ou avoir eu un lien avec Genève.

M^{me} Roman répond que les propositions sont basées sur l'inventaire des *100 Elles** et elle mentionne que la personne dont le nom est retenu doit être décédée depuis plus de dix ans et avoir contribué à l'histoire locale. Elle ajoute que l'idée par la suite est de déterminer des personnages féminins que l'histoire officielle n'a pas retenus mais qui ont eu un parcours impactant l'histoire locale. Cela étant, elle rappelle que des hommes ont donné leur nom à des rues à Genève sans avoir eu de lien évident avec la Ville ou le canton.

Elle signale que ces éléments sont débattus au sein du groupe de travail avec parfois des positions opposées.

Ce même député demande si le Conseil municipal a reçu plusieurs pétitions de cette nature.

M. Gomez acquiesce et mentionne que la commission des pétitions du Conseil municipal doit traiter deux pétitions de cette nature.

Un député MCG observe que ce sont essentiellement des pétitions provenant de locataires.

M^{me} Roman acquiesce.

Le président évoque la rue Tolstoï, en rappelant que ce dernier n'a habité que deux semaines à Genève.

Une députée Ve évoque les affiches placardées l'année passée dans le boulevard Carl Vogt et rappelant la dimension raciste du personnage historique, et elle se demande comment la Ville de Genève réagit à l'égard de ce genre d'engagement citoyen, sachant qu'une pétition avait également été déposée pour changer le nom de ce boulevard.

M. Gomez répond que c'est un débat compliqué. Il mentionne que pour le moment, la Ville de Genève a surtout travaillé sur la justification des noms existants ou proposés.

Il ajoute le débat implique également des personnes d'origines africaines et il observe que les avis à propos de personnages historiques en lien avec le colonialisme ou le racisme sont partagés. Il déclare, quoi qu'il en soit, que ce ne sont pas ces éléments qui sont retenus.

M^{me} Roman mentionne que la réflexion porte sur la place des femmes dans la ville. Elle ajoute que certaines femmes dont les noms ont été proposés ont des profils à l'intersection de plusieurs champs discriminatoires, ce qui est intéressant. Elle remarque qu'il n'est pas impossible que la réflexion sur ces éléments inhérents au racisme rejoigne finalement le débat sur le sexisme.

Une députée PDC évoque le travail mené par le canton de Neuchâtel à propos du passé colonialiste. Elle évoque ensuite le chemin Colladon en indiquant qu'une pétition a été envoyée à la Ville de Genève pour protester contre le changement de nom de ce chemin, une pétition provenant d'une organisation internationale. Elle rappelle que Frédéric Colladon n'a pas démérité, comme le relevait l'ancienne députée socialiste et historienne Isabelle Brunier.

M. Gomez répond que le chemin Colladon fait doublon avec la rue Colladon. Il ajoute que Frédéric Colladon était surtout propriétaire de la maison de la Tourelle, raison pour laquelle son nom a été donné à ce chemin

et il mentionne que le nom Annie-Jiagge qui est suggéré en remplacement est l'un de ceux proposés par le collectif *100 Elles**.

Un commissaire S remercie la Ville de Genève pour ce travail en observant que la dynamique est toutefois très lente. Il se demande quand l'égalité 50%/50% sera atteinte. Il se demande s'il ne faudrait pas plus de courage politique en la matière, à moins qu'il n'y ait pas assez de femmes illustres.

M^{me} Roman répond que le groupe de travail débat déjà assez largement sur les propositions et elle observe que les interprétations divergent au sein même des historiens. Elle mentionne que ce processus prend donc du temps. Elle ajoute que les démarches administratives sont par ailleurs assez longues avec des délais qui ne sont pas anodins. Elle estime que le processus n'est pas mené à la légère et doit continuer à être expliqué.

M. Gomez ne sait pas quand l'équilibre sera atteint, mais il pense qu'il faudra encore une dizaine d'années à ce rythme.

M^{me} Roman pense qu'il faut considérer deux éléments, soit l'appellation des nouvelles rues et le règlement cantonal qui donne la priorité aux noms de femmes.

Elle ajoute qu'il serait également nécessaire que les communes proposent des noms de femmes de manière systématique pour avancer de manière substantielle. Elle rappelle toutefois que le nombre de nouvelles rues créées n'est pas suffisant pour répondre à la volonté politique, raison pour laquelle la Ville de Genève a entamé une démarche de substitution de noms existants.

Discussion interne

Un député MCG signale que son groupe est en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député UDC mentionne que son groupe votera également le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, compte tenu de la manière de faire qui semble disproportionnée. Cela étant, il observe qu'il n'est pas simple de changer un nom de rue en rappelant que de nombreux habitants peuvent être concernés, voire perturbés. Il pense que cette mesure est en fin de compte irréfléchie et qu'il aurait été préférable d'axer la politique sur les nouveaux espaces publics.

Le président rappelle qu'il n'y a qu'une seule invite à cette pétition qui demande exactement l'inverse de la motion votée par le Grand Conseil.

Un député PLR déclare que cette forme de féminisation des noms de rue semble suivre une forme de révisionnisme. Il rappelle qu'une historienne,

ancienne députée socialiste, semble aussi énervée par cette manière de faire que par le fait que l'AEHR n'ait pas été entendue par la Commission cantonale de nomenclature. Il déclare que toute une série de personnes sont attachées à leur adresse physique, ce d'autant plus que des magasins ou des entreprises concernées doivent également changer l'adressage de leurs documents.

Un député S conteste l'usage du terme « révisionnisme » qui est lié avec les événements de la Seconde Guerre mondiale. Il ajoute que son groupe estime que cette pétition est inutile puisqu'il y a une volonté clairement exprimée par le Grand Conseil, le Conseil municipal, le Conseil administratif de la Ville de Genève et plusieurs associations qui dénoncent la dimension genrée des noms de rue à Genève. Il ajoute avoir été convaincu par l'audition de la Commission cantonale de nomenclature. Il observe que le travail est fait, et bien fait, et il craint que les avis émis au sein de la Commission ne puissent générer un flou. Il demande donc le classement de cette pétition.

Une députée PDC évoque l'alinéa 2 de l'article 14 du règlement idoine en mentionnant que le Conseil d'Etat respecte généralement les choix des communes. Elle ajoute regretter que des noms d'hommes soient supprimés au profit de noms de femmes alors que ces derniers n'ont pas démerité et elle estime que cette manière de faire est discriminatoire. Elle évoque encore la dernière phrase de la pétition qui vise la méthode utilisée par la Ville de Genève et elle déclare estimer que cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat.

Une députée Ve déclare que son groupe était en faveur du dépôt mais elle mentionne qu'elle soutiendra le classement. Elle ajoute être convaincue par les processus mis en place par la Ville de Genève, en collaboration avec l'université de Genève et elle considère que la Commission cantonale de nomenclature fait bien son travail. Elle estime, à l'attention du commissaire UDC, que de nombreuses autres mesures devraient être prises mais elle rappelle qu'au vu des budgets votés, il est compliqué d'améliorer l'égalité dans ce canton.

Le président mentionne que son groupe soutiendra le classement de cette pétition, estimant que le travail réalisé est très sérieux. Il observe par ailleurs que le nombre de préavis négatifs de la Commission cantonale de nomenclature n'est pas insignifiant. Il rappelle l'explication donnée par M. Gomez en indiquant que les noms remplacés sont étudiés et qu'il est en l'occurrence question de personnes n'ayant pas contribué substantiellement à l'histoire de Genève. Il termine en remarquant que l'on assiste actuellement à un *backlash*, soit une remise en question des revendications du féminisme.

Vote

Le président passe au vote du renvoi de la P 2124 au Conseil d'Etat :

Oui : 8 (3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC)

Non : 6 (3 S, 1 EAG, 2 Ve)

Abstention : 1 (1 PLR)

La P 2124 est renvoyée au Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission vous demande de suivre sa position, soit le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (2124-A)

Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2019, le Grand Conseil de la République et canton de Genève a accepté la motion 2536, demandant au canton de renommer, avec la collaboration des communes et dans un délai de trois ans, au moins 100 rues ou places d'importance avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise.

Constatant la dérive engendrée par la politisation exagérée de l'espace public par certain-es bien-pensant-es à Genève, les signataires de la présente pétition souhaitent signifier leur mécontentement à la classe politique.

Nous sommes las de constater l'escalade basée sur les questions liées au genre que certain-es élu-es tentent de nous imposer par la force, avec l'instauration de mesures sans réelles discussions démocratiques préalables à l'implantation de ce projet dans l'espace public genevois, qui se traduit notamment par la volonté de rebaptiser nos rues avec des noms de femmes. Pourquoi opposer les femmes et les hommes ?

La méthode utilisée n'est pas appropriée, car elle aurait pu être positive avec une dénomination de nouvelles rues ou de nouveaux quartiers. Il y a également plein de rues, de places et lieux-dits avec des noms insipides qui pourraient être remplacés par des noms de femmes ayant fait l'histoire de Genève. Changer la rue Frank-Martin, compositeur célèbre, par une musicienne et la rue William-Favre, qui a fait donation de ce merveilleux parc, par une présidente de la Croix-Rouge est une manière d'occulter l'histoire.

Nous constatons également que ces changements de dénominations occasionnent une perte de temps et des frais pour les habitants, les entreprises et les propriétaires (frais de notaire, etc.).

Nous demandons simplement à nos autorités d'agir dans l'intérêt et le bien commun de la population genevoise, plutôt que de tenter insidieusement de semer la division entre femmes et hommes dans notre ville.

- En conséquence, nous demandons à la commission cantonale de nomenclature (CCN) et au Conseil d'Etat de renoncer à poursuivre les changements de nom de rue, tels que proposés par la Ville de Genève.

N.B. 91 signatures
M^{me} Marie Vendrell
Rue Jean-Violette 12
1205 Genève

Date de dépôt : 11 janvier 2022

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M^{me} Katia Leonelli

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition demande au Conseil d'Etat et à la commission cantonale de nomenclature (CCN) de renoncer à poursuivre les changements de nom de rues. Cette même pétition a été adressée à la Ville de Genève.

La démarche actuelle de la Ville de Genève fait suite au projet 100Elles¹ mais répond aussi à une demande de notre Grand Conseil, qui a voté en juin 2019 une motion pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise². Plus précisément, cette motion demandait au Conseil d'Etat de « renommer, dans un délai de trois ans, au moins cent rues ou place d'importance du canton avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise ».

Les pétitionnaires prétendent que le processus de changement de noms des rues ne soit pas démocratique, or il a été demandé par notre parlement. Le vote de la motion susmentionnée a fait l'objet d'un débat et d'un démocratique en bonne et due forme.

Par ailleurs, l'audition de la Commission cantonale de nomenclature a convaincu le groupe des verts quant à son bon fonctionnement. La commission, composée de collaborateurs de divers services de l'Etat, d'un représentant de la Ville de Genève, de l'ACG et d'un historien, reçoit des propositions des communes et les instruit. Le président de la CCN nous a expliqué qu'en ce qui concerne les modifications de noms de rues, la Commission se déterminait sur l'acceptabilité de la modification en se positionnant sur la portée historique du nom existant. Il a ajouté qu'un débat avait également lieu sur la proposition du nouveau nom et si la personne devant être honorée avait vraiment un lien avec Genève. Il a précisé qu'un nom sur trois n'était pas accepté pour des raisons de cette nature ou si une rue

¹ <https://100elles.ch>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02536.pdf>

portait déjà un nom similaire. La Commission peut déconseiller une proposition et la renvoyer à la commune en lui demandant une alternative. Le Conseil d'Etat suit généralement la position de la Commission. Ainsi, les changements de noms de rues semblent être faits en bonne intelligence.

L'audition de la Ville de Genève a également montré que les rues retenues pour un changement de noms sont celles dont le nom fait doublon, qui doivent être renommées, dont le nom n'a pas de signification particulière. La Ville nous a également précisé que les habitants et entreprises étaient également consultés et que leurs avis étaient transmis à la CCN.

Pour finir, la minorité verte de cette commission constate que cette pétition qui s'oppose à cette démarche de changement de noms de rues ne représente que 91 signatures. D'un autre côté, la grève des femmes* représentant plusieurs dizaines de milliers de femmes s'était clairement exprimée en faveur de ce projet.

Ainsi, puisqu'une motion de notre Grand Conseil a été votée en faveur de ces changements de noms de rues, puisque la commission de nomenclature fonctionne correctement et puisqu'une volonté populaire a été exprimée en faveur de ce projet, rien ne laisse penser que ces changements de noms de rue soient antidémocratiques ; au contraire, ils répondent à des demandes exprimées par la population.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission des pétitions vous encourage à voter le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil ou son éventuel classement.

Date de dépôt : 11 janvier 2022

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

La pétition P 2124-A *Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix* demande à la commission cantonale de nomenclature (CCN) et au Conseil d'Etat de renoncer à poursuivre les changements de nom de rue, tels que proposés par la Ville de Genève. Les pétitionnaires s'insurgent en effet que des rues puissent être féminisées. Pourquoi une telle crispation ?

Une volonté politique et populaire de mettre en lumière l'histoire des femmes

Pour rappel, à Genève, 589 rues portent des noms d'hommes alors que seules 41 rues portent des noms de femmes. C'est moins de 7% ! Le Grand Conseil a voté la motion 2536-B qui demande au Conseil d'Etat de féminiser les noms de rue. La grève des femmes du 14 juin 2019 a marqué les esprits et rendu pleinement visible un changement culturel et sociétal ainsi qu'une nécessité d'accomplir l'égalité entre hommes et femmes qui est un droit fédéral (article 8 de la constitution fédérale).

Il y a donc une forte légitimité populaire et politique à ce que les femmes occupent la place qui leur revient de droit dans une société qui, du fait d'un héritage marqué par une hégémonie masculine, demeure encore fortement inégalitaire. Les débats autour de la langue, de la représentativité, participent de cet enjeu ; celui du nom dans l'espace public sur les plaques de rue, également.

La société change, ses représentations culturelles également

Des noms de rues ont déjà été changés à Genève par le passé, elles le seront encore à l'avenir. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Il faut bien davantage craindre la crispation ou l'indifférence de maintenir des plaques dont, quelques siècles plus tard, plus personne ne se souvient, ni ne trouve

d'intérêt à ce qu'elles demeurent en place ou lorsqu'elles font doublon. Il y a des hommes ayant donné leur nom à des rues à Genève sans avoir eu de lien évident avec la Ville ou le canton. C'est un fait : les femmes ont été grandement invisibilisées des dénominations des rues jusqu'à présent alors que nombreuses femmes ont joué un rôle important dans notre République. Leur rendre justice et leur donner de la place paraît raisonnable. Les noms retenus viennent d'ailleurs de plusieurs horizons politiques, de plusieurs époques et strates sociales. Avoir une meilleure représentation de la moitié de la population dans l'appellation des espaces publics est une évidence et une belle manière de retravailler notre histoire comme quelque chose de dynamique et créatif.

Un travail de la Commission de la nomenclature sérieux et scientifique

L'audition de M. Laurent Niggler, président de la Commission de la nomenclature (DT) a mis en exergue le fait que le travail de la Commission de la nomenclature est sérieux et scientifique. Il n'y a pas d'arbitraire dans les choix opérés mais un travail soigneux basé sur des critères précis afin de soutenir ou non les noms proposés par les communes. Un préavis est ensuite soumis au Conseil d'Etat en fonction de la disposition L1-10-010. Le Conseil d'Etat tranche. En général, le Conseil d'Etat suit la proposition de la Commission.

La Commission se base donc sur des critères historiques et techniques. La Commission est en train de traiter 14 noms suggérés par la Ville de Genève. Il n'y a pas de demande de modifications de noms de rue existant actuellement. La Commission se détermine sur l'acceptabilité d'une modification en se positionnant sur la portée historique du nom existant. Un débat a également lieu sur la proposition du nouveau nom et si la personne devant être honorée a vraiment un lien avec Genève. La personne doit être morte depuis dix ans et avoir marqué l'histoire de Genève de manière pérenne. Un nom sur trois n'est pas accepté pour des raisons de cette nature ou si une rue porte déjà un nom similaire.

La Ville de Genève se base sur un travail historique en consultant ses habitantes et habitants

Les propositions de la Ville de Genève se basent sur des études menées le projet *100 Elles*³. Un groupe de travail composé de représentants de la Commission cantonale de nomenclature et des services de la Ville de

³ <https://100elles.ch>

Genève, ainsi que d'une représentante du projet *100 Elles** et d'une historienne de l'AEHR (Association pour l'Etude de l'Histoire Régionale) étudie les différentes propositions. Certains noms d'hommes sont également soumis. Un processus de consultation est lancé auprès des habitants et des entreprises dont les avis sont également transmis à la Commission cantonale de nomenclature.

Aucune incidence technique au changement d'adresse

Les adresses cantonales sont diffusées aux services publics. Ces informations remontent à l'office fédéral de la statistique et à l'office fédéral de la topographie qui est utilisé par les plateformes de référencement et les moteurs de recherche. La mise à jour nécessite un mois. La poste continue à livrer le courrier durant une année en rappelant au destinataire de faire le nécessaire auprès de l'expéditeur pour indiquer le changement d'adresse. Concernant les pompiers et la police, les adresses indiquées sont contrôlées par les architectes pour être certain que les voies sont accessibles pour les pompiers qui font parfois des démonstrations aux sceptiques qui ne veulent pas changer d'adresse. Il n'y a pas d'incidence technique ou de problèmes particuliers relevés. Les émoluments inhérents à ces modifications de nom ont été annulés. Les anciens noms de rue ne sont de toute façon pas complètement supprimés puisqu'ils figurent sur les plaques de rue, sous les nouveaux noms, permettant ainsi aux entreprises de continuer à utiliser leur papier à entête et les cartes de visite tout en s'adaptant progressivement. L'inscription sous la plaque a donc purement une utilité historique. Techniquement, financièrement, les adaptations à faire sont minimes et parfaitement gérables.

Conclusion

Il a été démontré que cette pétition, si elle cristallise les peurs et les résistances au changement de quelques personnes, s'oppose à la volonté clairement exprimée par le Grand Conseil, le Conseil municipal, le Conseil administratif de la Ville de Genève et plusieurs associations d'une meilleure représentativité des noms de rue à Genève.

L'audition de la Commission cantonale de nomenclature et du magistrat de la Ville de Genève M. Gomez ainsi que sa collaboratrice Heloïse Roman ont permis de mettre en exergue le fait que le travail effectué pour rendre hommage à des femmes que l'histoire avait jusque-là mis de côté est empirique, scientifique, et que tout excès est évité.

A ce jour, il y a eu 10 noms changés en 2020 et 14 nouveaux proposés en 2021. Cela est fort peu de choses en regard des 589 rues portant des noms d'hommes pour seulement 41 rues portant des noms de femmes. Il faudrait bien davantage s'inquiéter de la lenteur du processus plutôt que de sa rapidité.

Il serait pour le moins paradoxal que des députées et députés au nom de la prétendue défense d'un a-politisme des plaques de rue (voilant de fait à peine la défense d'une hégémonie culturelle) renvoient une pétition demandant précisément... *d'en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public !*

Mesdames et messieurs les députées et députés, il revient aux historiennes et historiens, à la Commission de la nomenclature et aux communes de poursuivre leur travail dont la commission des pétitions a pu convenir qu'il est sérieux, fiable et raisonnable.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à voter le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Si l'on peut comprendre les inquiétudes au changement de quelques habitantes et habitants, il nous est apparu que le processus suivi est parfaitement contrôlé et efficient.

Date de dépôt :

RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

Rapport de M. Jean Batou

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition fonce tête baissée dans le travers qu'elle nous invite à combattre. Pour parler-vrai, elle aurait dû s'intituler : « Pour préserver l'instrumentalisation genrée de l'espace public aux dépens des femmes ».

Perpétuer l'effacement des femmes

Ce texte vise en effet à perpétuer l'effacement séculaire de la contribution des femmes à l'histoire de Genève. En effet, à l'échelle cantonale, 7% seulement des rues honorant une personne portent aujourd'hui le nom d'une femme.

Or, quelques dizaines de pétitionnaires voudraient s'opposer à une proposition de la Ville de Genève de féminiser quelques noms de rues supplémentaires, alors que seuls quarante espaces publics de cette commune s'y déclinent aujourd'hui au féminin. Cette proposition avait pourtant été adoptée en réponse à une motion soutenue par une large majorité de notre Grand Conseil, en juin 2019, au moment où des centaines de milliers de femmes et d'hommes solidaires descendaient dans les rues de Suisse pour l'égalité.

Nous sommes certes dans le domaine des symboles. Il est bien évident que la bataille pour l'égalité réelle entre femmes et hommes passe par des mesures énergiques concrètes, que la droite majoritaire refuse obstinément de soutenir, en faveur de l'égalité des salaires et des retraites, du renforcement des services publics, en particulier dans les domaines de l'éducation et des soins, et de la lutte effective contre les violences faites aux femmes.

Mais les symboles ont leur importance, ne serait-ce que parce que les femmes de ce canton réalisent tous les jours en parcourant nos rues que leurs mères, grand-mères, arrière-grand-mères, etc., n'ont laissé pratiquement aucune trace dans la mémoire officielle. Les partisans du statu quo ne se

soucient guère de leur infliger cette violence symbolique quotidienne, qui s'ajoute à tant d'autres.

Privilèges de genre et privilèges sociaux

L'instrumentalisation politique de l'espace public n'est pas seulement genrée. Elle est aussi de nature sociale et explique l'effacement d'un grand nombre d'éminentes personnalités issues des couches populaires, souvent des femmes d'ailleurs, de la mémoire publique. En revanche, un homme de presque chaque famille patricienne de ce canton a donné son nom à une place ou à une rue, alors que nombre d'entre eux ne s'étaient donné, je vous l'assure, que la peine de bien naître.

Pire encore, plusieurs rues de Genève portent des noms d'hommes ayant défendu ouvertement des idées racistes comme Carl Vogt, Eugène Pittard, Émile Yung ou Alfred Bertrand, voire franchement colonialistes ou profascistes, comme René-Louis Piachaud ou Giuseppe Motta.

Ensemble à Gauche n'est évidemment pas dupe. Cette pétition est une opération politique montée de toutes pièces par le MCG plus qu'une réaction spontanée de citoyennes et de citoyens. Ainsi, sa porte-parole, M^{me} Marie Vendrell, était-elle candidate de ce parti au Conseil Municipal de la Ville de Genève en avril 2020, et lors de son audition par notre commission, elle était accompagnée par notre collègue Daniel Sormanni, député et conseiller municipal de ce parti.

Que le MCG s'efforce de récupérer la réaction patriarcale conservatrice qui se fait jour aujourd'hui, deux ans et demi après l'énorme succès remporté par la grève féministe du 14 juin 2019, ne nous étonne pas. Mais que toute la droite, à l'exception d'une abstention PLR, lui ait emboîté le pas en commission montre à quel point la défense des privilèges sociaux et des privilèges de genre marchent toujours main dans la main.

Des arguments fallacieux en 2022 comme en 1903...

Les arguments avancés par les partisans du renvoi de ce texte au Conseil d'Etat mélangent deux types de préoccupations. Le premier est politique et bien réel ; il s'agit de la volonté de donner un coup d'arrêt aux revendications féministes de la grève du 14 juin 2019. Le second invoque les conséquences matérielles et les coûts d'un changement d'adresse pour les privés.

A ces dernières préoccupations, certes mineures, mais bien réelles, le Conseil administratif de la Ville et la Commission de nomenclature cantonale ont répondu dans le détail de façon tout à fait satisfaisante à notre

commission : les services d'urgence sont tenus au courant ; les changements d'adresse individuels sont automatisés dans toutes les bases de données officielles ; l'ancien nom de la rue reste indiqué au-dessous du nouveau ; la poste fait suivre le courrier à la nouvelle adresse pendant une année. Ce n'est donc pas la mer à boire !

Pourtant, sur ce dernier point, les arguties des opposants rappellent celles invoquées par feu le *Journal de Genève* du 25 juin 1903, contre le changement de nom du boulevard de Plainpalais, que le Conseil administratif de la Ville avait décidé de renommer boulevard Georges-Favon, du nom du dernier magistrat radical à avoir prôné de véritables réformes sociales.

Une pétition signée par plus de 70 commerçants du quartier avait été adressée alors aux autorités de la Ville. Et l'organe officieux du Parti libéral, alors le Parti démocratique, en prenait ainsi la défense « *Nous voulons espérer que l'autorité municipale reviendra sur son arrêté. Le préjudice qui en résulterait pour les négociants de ce long boulevard serait considérable, et un grand nombre d'entre eux ne peuvent admettre que tous les efforts faits ces dernières années pour qu'on connaisse aujourd'hui à Genève et à l'étranger leur maison et leur adresse soient compromis d'un seul coup* ».

Dans ses mémoires, publiées en 1968, l'ancien conseiller d'Etat libéral Albert Picot évoquait l'attitude de son oncle, le notaire Henri Picot, dont l'étude était située au boulevard de Plainpalais et qui avait obstinément refusé de changer l'en-tête de son papier à lettres. Pensez donc ! Donner le nom d'un boulevard à un politicien radical qui avait prononcé le premier discours du premier mai à Genève en 1890, protesté contre l'expulsion du savant anarchiste Pierre Kropotkine par Gustave Ador et qui correspondait avec Paule Minck, une réfugiée de la Commune de Paris à Genève !

Ce retour sur l'histoire montre que les mêmes arguments formels, utilisés aujourd'hui contre la féminisation des rues, l'avaient été il y a plus de cent ans contre l'attribution du nom d'un réformateur social radical à l'un de nos boulevards. Que le MCG soit aujourd'hui le poisson-pilote de cette pétition est ainsi une preuve de plus de son ralliement à la droite la plus obtuse. Il devrait pourtant se souvenir que les électeurs de ce camp ont toujours préféré l'original à la copie.

En guise de conclusion

Pour conclure, ce texte va à l'encontre d'une décision du Grand Conseil, adoptée le 7 juin 2019, par 46 OUI, contre 5 NON et 24 abstentions, de soutenir la motion 2536 visant à renommer, dans un délai de trois ans, au

moins cent rues ou places de notre canton avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise.

Ne serait-ce que pour éviter à notre Grand Conseil le ridicule de voter aujourd'hui contre des propositions de la Ville qu'il a lui-même chargé le Conseil d'Etat de solliciter hier, le groupe Ensemble à Gauche vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à classer cette pétition.